

# **IMMOBILIERE DASSAULT SA**

Société Anonyme

9, Rond-Point des Champs Elysées - Marcel Dassault  
75008 Paris

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2012

MAZARS  
61 rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **IMMOBILIERE DASSAULT SA**

Société Anonyme

9, Rond-Point des Champs Elysées - Marcel Dassault  
75008 Paris

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

### **1.1 Conventions et engagements autorisés depuis la clôture**

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions ou de nouveaux engagements autorisés par le Conseil de Surveillance depuis la clôture.

### **1.2 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

#### *a) Conventions avec les actionnaires*

Néant.

#### *b) Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs*

##### **▪ Convention de bail conclue avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault**

#### Personnes concernées :

Les personnes concernées par cette convention sont Monsieur Laurent Dassault, Madame Nicole Dassault, Monsieur Adrien Dassault et le Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Madame Marie-Hélène Habert-Dassault.

#### Nature et modalités :

Le conseil de surveillance du 12 novembre 2012 a autorisé la conclusion par la société d'une convention de bail avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault.

Par cette convention ayant pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Société prend à bail des locaux appartenant à la société Groupe Industriel Marcel Dassault situés 9, rond-point des Champs Elysées – Marcel Dassault, 75008 Paris pour un loyer en principal de 58.390 € HT HC.

Ce loyer est complété :

- D'un forfait annuel de 15.000 € HT pour la mise à disposition des salles de réunion,
- Du montant des charges locatives, au prorata, des surfaces occupées, sur une base provisionnelle de 25.475 € HT, soit 218,15 € HT par mètre carré.

Ni caution ni dépôt de garantie ne seront versés par la société Immobilière Dassault à la société Groupe Industriel Marcel Dassault. La Société bénéficie d'une franchise de loyers et de charges pendant 5 mois et demi.

Au titre de l'exercice 2012, la Société a pris en charges 8.245 euros.